



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit SUCROSE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C <sub>12</sub> H <sub>22</sub> O <sub>11</sub>		Numéro MAT SU-1000; SA-0182; SR-0182	Masse molaire 342,3
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SUCRE, SUCRE DE BETTERAVE, CANNE À SUCRE, SUCRE À CONFISERIE, SUCRE GRANULÉ, SACCHAROSE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2021-11-17	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

### SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 0 <b>Inflammabilité</b> 1 <b>Réactivité</b> 0 <b>Spécial</b>

### SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Sucrose	57-50-1	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Dommages au foie. En cas de forte exposition, les principaux symptômes seraient: Toux. Troubles gastro-intestinaux. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées. Les poussières fines en concentration suffisante peuvent être combustibles, ou exploser si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Peut former des nuages de poussières combustibles. Risques modérés de feu en présence de chaleur ou de flammes. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Vigoureuses réactions avec les acides nitrique et sulfurique pour former des oxydes de carbone.
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. British Columbia OEL
Remarques	The 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m <sup>3</sup> for the respirable fraction.			
		TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Canada. British Columbia OEL
		TWAEV	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
		VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
<b>Ventilation</b>	Ventilation adéquate ou une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Apparence</b>	Cristaux blancs.
<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	6.5-7.5 (10%).
<b>Point de fusion / congélation</b>	190-192°C
<b>Point initial d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Tension de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité</b>	Données non disponibles
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau 342g/mL à 20°C, soluble dans l'alcool. Insoluble dans l'éther.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Données non disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Produit réducteur, peut réagir violemment avec les agents oxydants.
<b>Stabilité chimique</b>	Sensible à l'humidité.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Stable sous conditions normales. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Réagit avec les oxydants.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
<b>Substances incompatibles</b>	Acides forts, oxydants forts. Violente réaction avec: Chlorates. Perchlorates.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### SUCROSE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation. À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
<b>- Peau</b>	Peut provoquer une irritation de la peau. À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
<b>- Respiration</b>	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Toux, dyspnée, hémoptysie, frissons et fièvre.* L'inhalation des particules doivent être très élevée dans les voies respiratoires pour observer ces effets.
<b>- Ingestion</b>	Irritation des muqueuses et désordres gastro-intestinaux si la concentration ingérée est très élevé. À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Atteinte hépatique. Système gastro-intestinal.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	29700 mg/kg. DL50 Oral(e) - rat - 29,700 mg/kg Remarques: Effet comportemental:Somnolence (activité générale diminuée) . Cyanose Diarrhée. DL50 Dermal - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Information écologique disponible</b>	Non
--	-----

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Ce produit peut être éliminé de la même façon que les déchets domestiques. Pour les grandes quantités, contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	N/R
<b>Appellation réglementaire</b>	
<b>Classification du TMD</b>	
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Indice de quantité limitée</b>	
<b>Indice PIU</b>	
<b>Dispositions particulières</b>	

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
---------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2021-11-17